

**Avis n° 2021-08 du CSRPN Occitanie**

relatif à la demande d'autorisation de pose d'un portail et d'un linéaire de clôture à l'entrée du site de la plage aux Ptérosaures de Crayssac dans la réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot sur la commune de Crayssac (46)

Vu la demande du 12 mars 2021 d'autorisation de travaux en réserve naturelle nationale par le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors,

Vu l'avis du 10 avril 2021 du rapporteur du groupe de travail Aires Protégées du CSRPN,

Vu la consultation électronique du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN du 15 au 22 avril 2021,

Vu le vote électronique du CSRPN du 28 avril au 5 mai 2021 ;

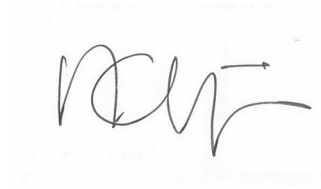
Considérant :

- l'intérêt fondamental de la plage aux Ptérosaures,
- que ces travaux n'entrent pas en conflits avec les objectifs de la réserve dès lors qu'ils augmentent la protection et valorisent ce patrimoine géologique ,

Après en avoir délibéré,

Le CSRPN Occitanie donne un avis favorable à la demande de travaux.

Toulouse, le 7 mai 2021  
La présidente du CSRPN Occitanie



Magali Gerino

## **Rapport sur la demande d'autorisation de travaux dans la réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot.**

Pose d'un portail et d'un linéaire de clôture à l'entrée du site de la plage aux Ptérosaures de Crayssac.

### **1. Description du projet.**

La plage aux Ptérosaures située à Crayssac (Lot) est un site paléontologique intégré à la RNNIG du Lot. Ce site a en 2018 fait l'objet d'un rapport pour l'installation d'une clôture de protection et avait obtenu un avis favorable du CSRPN.

La demande d'autorisation de travaux a été déposée le 12 mars par Monsieur le président de la communauté d'agglomération du Grand Cahors. Ce projet concerne la mise en œuvre d'une structure métallique de gestion d'accès à l'entrée du site afin d'en assurer la sécurité (commune de Crayssac, lieu-dit Les Combes, parcelles A1213-A1215). Dix mètres linéaires sont impactés. Il s'agit de la pose :

- d'un portail métallique coulissant à ouverture manuelle de dimensions (L ;4m, ht :1,5m) ;

-d'un portillon métallique d'accès piéton de dimensions L : 1,2m, ht : 1,5m.

Ces structures métalliques sont en Galva aux teintes identiques aux éléments existants ; leur pose nécessite la mise en œuvre d'un massif de fondation type longrine en béton armé pour supporter la structure.

Ces travaux, (hors Natura 2000), n'ont pas d'incidence sur les enjeux de Natura 2000 (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement et de source de pollution), et sur la partie protégée de la plage aux Ptérosaures. Ils se situent sur la zone verte correspondant aux déblais compactés issus de l'ancienne carrière. L'emplacement des travaux doit être validé par le maître d'ouvrage, le conservateur du PNR des Causses du Quercy, le représentant de la DDT46 et l'Office du tourisme. En phase suivi des travaux des réunions de travail seront organisées. La durée des travaux est de 3 semaines ; ils entraîneront quelques vibrations, bruits de chantier et des poussières.

### **2.-Procédure réglementaire et consultation du CSRPN.**

Le site étant dans la RNNIG du Lot, la Direction Départementale des Territoires du Lot demande pour ces travaux, l'avis du CSRPN. Compte tenu du projet qui améliorera la clôture existante : sécurité du site et esthétique, il est proposé de solliciter l'avis des membres de la Commission Aires Protégées par simple voie électronique avant validation en séance plénière du CSRPN.

### **3. Proposition d'avis.**

Ces travaux augmenteront la protection et valoriseront ce patrimoine géologique de la plage aux Ptérosaures dont je rappelle l'intérêt fondamental.

Je propose que le CSRPN émette un avis favorable pour la mise en place de cette fermeture par portail et portillon métalliques.

Toulouse le 10 avril 2021.

Le rapporteur du GT Aires protégées du CSRPN.